



Communiqué de presse

58/20

Montreuil, le 10 juin 2020.

Pendant le Ségur de la Santé, le gouvernement publie le décret de la honte !

Le Gouvernement a publié ce mercredi 10 juin un décret qui limite l'attribution de la prime dite « COVID » à 40% des effectifs en personnel dans les établissements.

Le versement de cette prime annoncée à grands renforts médiatiques devait soi-disant reconnaître l'investissement et le dévouement des professionnel.le.s de la Santé et de l'Action Sociale, qui sont en première ligne et applaudi.e.s tout au long de la crise sanitaire. Au final, et au vu des multiples critères pour l'obtenir, ce dispositif ne s'adressera qu'à quelques-un.e.s d'entre eux, ceci à l'inverse de ce qu'avait promis le Gouvernement.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale dénonce l'insupportable double langage du Président de la République et du ministre des Solidarités et de la Santé.

Alors que se sont engagées les discussions dans le cadre du « Ségur de la Santé » qui vise à aller « vite et fort », la CGT constate que ce gouvernement ne tient pas ses engagements et au contraire « va vite et fort » une fois de plus. Ces inégalités et cette injustice provoquent ainsi une colère supplémentaire auprès des personnels qui se sentent à nouveau floués.

Les professionnel.le.s de la Santé et de l'Action Sociale Privée et publique sont déterminé.e.s et mobilisé.e.s à s'exprimer dans les prochains jours pour signifier leur ras-le-bol de toutes les turpitudes dont elles et ils font l'objet depuis des années.

Nous appelons l'ensemble des salarié.es, agent.e.s, usager.e.s à agir par la grève et la manifestation, partout sur tout le territoire le mardi 16 juin 2020 en rejoignant les actions proposées par la CGT afin d'élever le rapport de force nécessaire pour que ce gouvernement réponde ENFIN à leurs légitimes revendications.